

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de **CYCLOPE EVOLUTIONS** dont le siège social est à TOULOUSE la somme de **300,00 euros** (Trois cents euros) représentant la cotisation pour l'année 2022.

Fait à Paris, le 08 novembre 2022

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

